

Devenir Marin pêcheur

Mécanicien à la pêche

PARCOURS machine

Cap sur une nouvelle carrière !

Vous êtes jeune adulte ou personne en reconversion attiré par les métiers de la pêche (matelot, mécanicien, capitaine de pêche) ? La formation continue dans le domaine maritime offre de réelles opportunités de progression en alternant périodes de formation en centre et services en mer selon la logique :

Formation théorique
validée par un

✓ **DIPLÔME**

+


service en mer

=

Brevet

permettant ensuite d'accéder
au jalon supérieur pour ceux
qui le souhaitent.

Glossaire

RNCP : Répertoire National de la Certification Professionnelle.

RNCP Niveau V : avant Bac (CAP, BEP)

Toutes ces durées de formation ne comprennent pas les formations spécifiques obligatoires : sécurité, médicale, radio, lutte incendie...

**Brevet de Mécanicien
8000 kW (RNCP II)**

 Service en mer
36 ou 24 mois*

**Brevet de Second
Mécanicien 8000 kW (RNCP II)**

 Service en mer 12 mois*

✓ **Diplôme Chef
Mécanicien 8000 kW**

Formation Chef Mécanicien
8000 kW - 841 h

**Brevet Chef Mécanicien
3000 kW (RNCP II)**

 Service en mer 24 mois*

**Brevet Second
Mécanicien 3000 kW
(RNCP II)**

 Service en mer 6 mois*

Brevet Officier Chef de Quart machine (RNCP II)

 Service en mer 6 mois*

✓ **Diplôme Chef Mécanicien 3000 kW**

Formation Chef Mécanicien 3000 kW - 187 h

✓ **Diplôme Officier
Chef de Quart machine**

Formation Officier Mécanicien - 620 h

Formation et examen probatoire - 312 h

 Service en mer 6 mois*

Brevet Mécanicien 750 kW (RNCP IV)

 Service en mer 18 mois*

✓ **Diplôme Mécanicien 750 kW**

Formation Mécanicien 750 kW - 662 h

Brevet Mécanicien 250 kW (RNCP V)

✓ **Diplôme Mécanicien 250 kW**

Formation Mécanicien 250 kW - 105 h

* il existe des conditions particulières requises pour les services en mer, renseignements sur notre site ou auprès des centres de formation

PARCOURS machine

Brevet de mécanicien 250 kW → Brevet de mécanicien 750 kW →
Brevet d'officier chef de quart machine
→ Brevet de second mécanicien 3000 kW → Brevet de chef
mécanicien 3000 kW
ou :
→ Brevet de second mécanicien 8000 kW → Brevet de chef
mécanicien 8000 kW

Diplômes et responsabilités au service machine

Brevet de mécanicien 250 kW : occuper la fonction de chef mécanicien, assurer la conduite et la maintenance de la machine propulsive et des auxiliaires d'un navire de puissance propulsive inférieure à 250 kW,

Brevet de mécanicien 750 kW : exercer les fonctions de mécanicien ou chef mécanicien sur un navire dont la puissance propulsive est inférieure à 750 kW, soit sur une grande partie de la flotte de pêche,

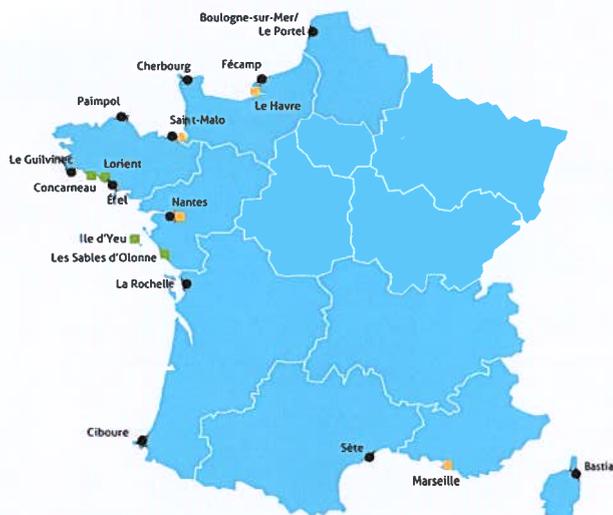
Brevet d'officier chef de quart machine : exercer des fonctions au niveau opérationnel, au service machine, à bord de tout navire, sans limitation de puissance propulsive.

Brevet de second mécanicien 3000 kW : naviguer en qualité de second mécanicien ou officier mécanicien sur tout type de navires dont la puissance propulsive est inférieure à 3000 kW.

Brevet de chef mécanicien 3000 kW : naviguer en qualité de chef mécanicien, second mécanicien ou officier mécanicien sur tout type de navires dont la puissance propulsive est inférieure à 3000 kW.

Brevet de second mécanicien 8000 kW : naviguer en qualité de second mécanicien ou officier mécanicien sur tout type de navires dont la puissance propulsive est inférieure à 8000 kW.

Brevet de chef mécanicien 8000 kW : naviguer en qualité de chef mécanicien, second mécanicien ou officier mécanicien sur tout type de navires dont la puissance propulsive est inférieure à 8000 kW.



Trouver une formation ou un établissement :

Vous avez identifié une formation ou plusieurs formations qui vous intéressent ? Pour connaître les établissements qui les proposent, rendez vous sur notre site (lien ci-dessous).

Pour + de détails sur les métiers de la pêche,

Consultez nos fiches métiers ou renseignez-vous sur les centres de formation sur :

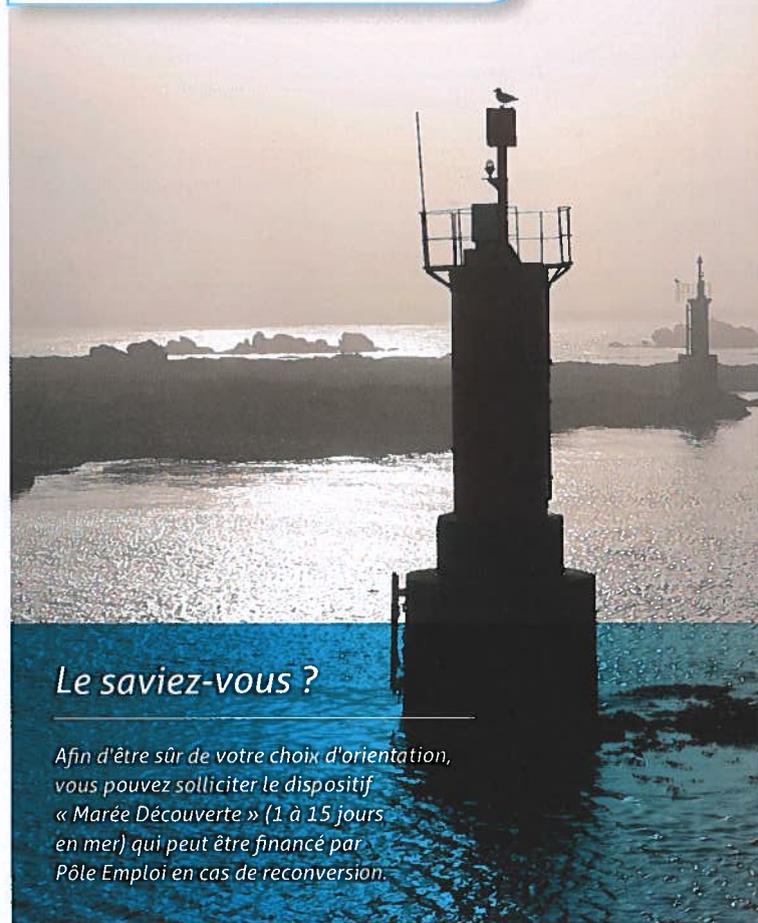
<https://www.comite-peches.fr/marin-pecheur/>



Travailler en se formant

Le contrat de professionnalisation est une alternance qui permet de se former et de travailler sur un bateau de pêche en devenant salarié(e) d'une entreprise. La rémunération varie entre 55 % et 100 % du SMIC, selon l'âge et le niveau d'études. La formation alterne entre périodes en entreprise et en centre de formation pour acquérir et mettre immédiatement en pratique de nouvelles compétences.

Voir liste des centres de formation agréés sur notre site.



Le saviez-vous ?

Afin d'être sûr de votre choix d'orientation, vous pouvez solliciter le dispositif « Marée Découverte » (1 à 15 jours en mer) qui peut être financé par Pôle Emploi en cas de reconversion.